

Délibération **2019 CS 35** du Comité Syndical du Parc naturel régional du Luberon

Objet : MOBILITE – MODIFICATION DU PLAN DE FINANCEMENT PROJET LUBERON LABO VELO

L'an deux mille dix-neuf et le 18 juillet à 11h00, les membres du Comité syndical du Parc naturel régional du Luberon convoqués le 10 juillet 2019, suite à l'absence de quorum au Comité syndical du 02 juillet 2019, se sont réunis à la Maison du Parc de Apt sous la présidence de Dominique SANTONI. S'agissant d'une nouvelle convocation, il n'y a pas de condition de quorum. Vingt-quatre (24) présents dont six (6) représentés.

Etaient présents :

Mesdames Marie-Christine KADLER, Geneviève JEAN, Anne-Cécile REUS, Nadine SARTO-BARANCOURT, Marie-Thérèse CARMAGNOLE, Saine GATIN, Gisèle MAGNE, Catherine SERRA, Dominique SANTONI, Gisèle MARTIN, suppléante de la commune de SIVERGUES, Danielle BRUN, suppléante Conseil départemental de Vaucluse

Messieurs Michel RUFFINATTI, Serge VANNEYRE, André BOUFFIER, Pierre BENAS, Sergio ILOVAISKY-CANO, José YEVANES, Stéphane SAUVAGEON

Avaient donné pouvoir :

Mesdames

Anne-Marie CHEREZY à Gisèle MAGNE
Christiane NAJI à Anne-Cécile REUS
Laurence DE LUZE à Geneviève JEAN
Roselyne GIAI-GIANETTI à Stéphane SAUVAGEON

Messieurs

Pierre POURCIN à André BOUFFIER
Félix BOREL à Michel RUFFINATTI

Etaient excusés :

Mesdames Pierrette FRIMAS, Paule DAPRES, Suzanne BOUCHET, Noëlle TRINQUIER, Fabienne ELLUL

Messieurs Jean-Pierre LEROUX, Alain CAHOUR, Louis BISCARRAT, Paul FABRE, Jean-Louis JOSEPH

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu la charte du Parc naturel régional du Luberon adoptée par décret ministériel le 20 mai 2009 et notamment l'orientation B.2. « Améliorer le cadre de vie et la qualité de la vie » et l'objectif B.2.12 « B.2.12 Améliorer et sécuriser les déplacements » ;

Vu le « Plan vélo & mobilités actives » lancé le 14 septembre 2018 par le Ministère de la transition écologique et solidaire

Vu l'appel à projets « vélo et territoires 2018 » lancé par l'Agence de l'environnement et de la maîtrise de l'énergie (ADEME) et le Ministère de la transition écologique et solidaire ;

Vu le compte-rendu du Comité de pilotage du Conseil en mobilité du Parc du Luberon qui s'est tenu le 13 novembre 2018 ;

Vu la délibération 2018 BS 133 du 20 décembre 2019 ;

Vu la désignation du Parc naturel régional du Luberon comme lauréat de l'appel à projet « vélo et territoire » en date du 11 avril 2019 par l'ADEME ;

Considérant l'enjeu de développer la pratique du vélo comme moyen de déplacement sur de courtes distances dans le territoire du Parc du Luberon, et en particulier dans les concentrations urbaines, et l'opportunité que présente les financements octroyés par l'ADEME afin de mobiliser des ressources et l'ingénierie nécessaire pour y parvenir ;

Considérant l'évolution des taux de financement de l'ADEME et la nécessité de reprendre le plan de financement,

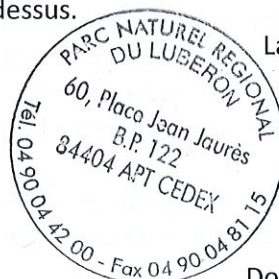
Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité :

- **CONFIRME** l'intérêt de mettre en œuvre le programme « Luberon Labo Vélo » retenu par l'ADEME
- **APPROUVE** le nouveau plan de financement de ce programme et les évolutions susceptibles d'intervenir sous réserve que le total de l'enveloppe des dépenses n'en soit pas modifié et le montant de participation du Parc pas augmenté :

DEPENSES 2019-2021		RESSOURCES 2019-2021		
Principaux postes de dépenses	Montant en € TTC	Source de financement		Montant en €
<i>Axe 1 : étude stratégique</i>	36 000	ADEME	50 % du HT sur étude	15 000
<i>Axe 2 : étude services vélo, déplacements, frais généraux</i>	47 000		50 % du TTC études et dépenses	23 500
<i>Axe 3 : Ingénierie territoriale (2020-2021) et communication grand public</i>	114 500 <i>(dont 72 000 € poste sur 2 ans)</i>		24.000 € forfait annuel poste et 50% TTC dépenses communication	Poste : 48 000 Autres : 22 500
		Autofinancement (crédits Parc sur fonds CEE-TEPCV) + participation EPCI	44,8 %	88 500
TOTAL	197 500	TOTAL		197 500

- **AUTORISE** Madame la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.
- **AUTORISE** la Présidente à signer tout document nécessaire à la mise en application de la présente décision.

Ainsi fait et délibéré, le jour, mois et an que dessus.



La Présidente,

Dominique SANTONI